

L'HISTOIRE
DU
CAMP DE CONLIE

24 Octobre 1870 - 25 Janvier 1871



LE MANS
IMPRIMERIE MONNOYER
12, PLACE DES JACOBINS, 12

—
1913

L'HISTOIRE

DU

CAMP DE CONLIE



24 Octobre 1870 - 25 Janvier 1871



LE MANS

IMPRIMERIE MONNOYER

12, PLACE DES JACOBINS, 12

—
1913



KOUN BREIZH-SOUVENIR BRETON 845

ASSOCIATION-LOI 1901

"DOUAR HON HENDADOL"
LE POST NEUF
56230 OUESTEMBERT

Au moment où, de nouveau, diverses opinions s'affrontent sur la réalité ou la légende des circonstances dans lesquelles vécut les mobilisés du camp de Conlie, puisse ce modeste, mais très dense ouvrage, rétablir la stricte vérité en rendant hommage au courage et au patriotisme des Mobilisés de Bretagne.

Ce petit ouvrage très documenté fait justice des inexactitudes et des légendes ayant trait au camp de Conlie.

"Koun Breizh- Souvenir Breton 845" soucieux de la vérité historique, se devait d'y contribuer.

Cette guerre que certains diront que ce fut une guerre perdue d'avance !

La République nouvellement proclamée s'évertuera même à poursuivre une guerre virtuellement perdue; alors très vite, on pensera à préparer la "revanche".

Edition 1999-2000

Le dimanche 11 mai, une cérémonie patriotique a eu lieu à Conlie, dans la Sarthe. On y distribuait les médailles commémoratives de la guerre de 1870-71 aux anciens combattants de l'année terrible. En même temps, on inaugurait un monument commémoratif des heures douloureuses que vécurent les mobilisés bretons qui passèrent par le « camp de Conlie ».

Les orateurs qui ont pris part à l'inauguration du monument se sont vus contraints, à quelque opinion qu'ils appartenissent, de faire allusion, dans leurs discours, à ces heures douloureuses, et la glorification des morts a servi ainsi à l'instruction des vivants.

C'est qu'en effet le « camp de Conlie », qui occupait, en 1870, toute la plaine encadrée par les collines sur l'une desquelles le nouveau monument se dresse bien en évidence, ce « camp de Conlie » a une histoire, et l'histoire la plus déplorable qui soit. Les faits qui s'y déroulèrent sont propres à donner une idée assez exacte des maux qui affligent les peuples quand ceux-ci sont livrés à des mains inexpertes ou perverses, ou quand les services publics sont le jouet de l'anarchie.

Il a donc paru intéressant de retracer l'histoire du camp de Conlie. Et la presse indépendante du Mans s'y est appliquée. Ces pages ont d'abord paru dans le Nouvelliste de la Sarthe, quotidien, et dans le Maine, hebdomadaire. Elles forment un résumé du Rapport présenté à l'Assemblée nationale, le 22 décembre 1872, par M. de la Borderie, au nom de la Commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale.

De ce Rapport, on a extrait les passages les plus saisissants, et l'on s'est borné à laisser parler les faits, suffisamment ins-

tructifs et éloquents par eux-mêmes. Un bref commentaire s'impose cependant ici. Le grand grief adressé à ceux qui ont, devant la France et devant l'histoire, la responsabilité du camp de Conlie, c'est d'avoir laissé sans armes les milliers de mobilisés qui y furent parqués. Or, au cours des pages qu'on va lire, on ne manquera pas d'observer que l'argument au nom duquel ces armes leur furent refusées est un argument d'ordre politique. Et l'on sera naturellement conduit à remarquer que ce sont aussi des raisons politiques qui, à l'heure présente, expliquent l'opposition que rencontre le retour au service militaire de trois ans.

Puissent les mêmes prétextes ne pas engendrer les mêmes désastres ! Puissent les préventions injustes céder cette fois devant l'urgence du devoir patriotique ! Puisse l'intérêt national primer pour tout de bon les intérêts de parti !

Mai 1918.

L'Histoire du Camp de Conlie

La création du Camp.

Dès le mois d'octobre 1870, le gouvernement de la Défense nationale, où Gambetta remplissait les fonctions de ministre de la guerre en même temps que celles de ministre de l'intérieur, avec M. de Freycinet comme délégué à la guerre, fit appel aux contingents mobilisés des départements bretons : Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Loire-Inférieure et Morbihan. M. de Kératry, précédemment préfet de police, et qui avait quitté Paris en ballon le 14 octobre, vint proposer à Gambetta, à Tours, l'organisation, avec ces contingents mobilisés, d'une armée de Bretagne, dont la mission serait, après avoir reçu l'instruction nécessaire, de marcher vers Paris investi par les Allemands, et de dégager la capitale. Gambetta ratifia ce plan, et rendit, le 22 octobre, un décret ainsi conçu :

ART. 1. — M. de Kératry est chargé du commandement en chef des gardes mobiles actuelles, des gardes nationaux mobilisés et des corps francs des départements de l'Ouest : Finistère, Morbihan, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, avec faculté d'opérer et de se fixer au chef-lieu d'un département situé en dehors de la région ci-dessus désignée : Laval ou Le Mans.

ART. 2.¹ — M. de Kératry, investi de tous pouvoirs pour organiser, équiper, nourrir et diriger ces forces qui prendront le nom de Forces de Bretagne, ne relèvera que du ministre de la guerre.

ART. 3. — M. de Kératry prendra immédiatement son commandement en qualité de général de division, breveté de l'armée auxiliaire et pendant la durée de la guerre.

ART. 4. — M. Carré-Kérisouët, ancien député, est nommé commissaire-général des forces de Bretagne, avec rang de général de brigade.

ART. 5. — Un crédit de huit millions, spécialement affecté à l'armée de Bretagne, est ouvert au commandant en chef.

L'armée de l'Ouest jouira, en outre, de la solde et des vivres de campagne réglementaires, à partir du jour où chaque corps ou fraction de corps aura été mis en mouvement.

L. GAMBETTA.

Tours, le 22 octobre 1870.

Les promesses d'armes.

Dans l'entrevue où fut arrêté le texte de ce décret, un point important fut traité entre autres : celui de l'armement ; le rapport dit :

M. de Kératry savait (comme tous ceux d'ailleurs qui connaissent les populations de l'Ouest) que donner aux mobilisés bretons un armement inférieur à celui de l'armée régulière, c'était les énerver d'avance en leur ôtant confiance et courage. Il demanda formellement pour eux des armes à tir rapide et obtint du Ministre à cet égard les promesses les plus satisfaisantes, dont il prit acte dès le lendemain (23 octobre) dans sa proclamation adressée aux mobilisés des cinq départements. Il leur dit en les appelant à former l'armée de Bretagne :

« Ici dix jours vous serez concentrés aux portes de la Bretagne pour faire face à l'ennemi ; vous recevrez exactement tout ce qui est nécessaire au soldat : fusils à tir rapide, canons à longue portée, mitrailleuses perfectionnées seront confiés à votre courage. »

Le choix de Conlie.

Le général de Kératry, qui voulait d'abord concentrer l'armée de Bretagne en avant du Mans, en fut détourné par M. de Loverdo, directeur au ministère de la guerre, qui ne croyait pas Le Mans « défendable », et résolut d'établir en arrière du Mans le camp où il se proposait d'instruire les contingents mobilisés.

La position qu'il choisit, dit le rapport, fut le mamelon de la Jau-melière, à dix lieues et demie dans l'ouest du Mans, sur la grande route de cette ville à Mayenne, et sur le chemin de fer de Paris à Brest, à quinze cents mètres environ du bourg et de la gare de Conlie. Cette butte, couronnée par un plateau, qui s'allonge du nord-est au sud-ouest, domine une vaste plaine circulaire, fermée au loin par une enceinte de collines dont l'élévation est surtout sensible du côté du nord et de l'est.

L'appel à la Bretagne.

C'est là que fut établi ce qu'on a appelé le camp de Conlie. M. Rousseau, ingénieur à Brest, vint diriger les travaux qui devaient aplanir les pentes et les abords, et tracer les lignes de retranchements et les ouvrages de fortification. En même temps, M. de Kératry parcourait les départements confiés à son activité patriotique, pour y provoquer la réunion de tous les hommes valides, alors qu'on avait déjà levé les classes de 1869 et de 1870, les gardes mobiles, les anciens soldats de vingt-cinq à trente-cinq ans, les volontaires et les corps francs.

Sa propagande fut bien accueillie. Déjà, M. Carré-Kerisouët, ancien député, avait groupé dans une pensée analogue treize départements de l'Ouest.

Maintenant, dit le rapport, l'opinion voyait cette idée reprise avec éclat sous une autre forme, confiée à un homme d'un esprit résolu, entreprenant, qui par son rôle politique et ses relations touchant à tout en Bretagne, et qui, à peine entré dans son commandement, parlait au patriotisme sérieux des populations de l'Ouest la langue la plus sympathique. Ainsi, sa proclamation se terminait par ces mots : « Que les vrais Bretons marchent en avant ; que votre seul cri de ralliement soit : Dieu et Patrie ! »

Partout, dans sa tournée, il protesta n'avoir qu'un seul but : défendre la France et sauvegarder la Bretagne, sans aucune arrière-pensée politique.

Le 6 novembre, cinq jours après son passage à Nantes, le chef de l'armée de Bretagne campait à Conlie avec plus de six mille hommes ; le 15, il y en avait déjà plus de treize mille, et, le 23, plus de vingt-cinq mille.

Des armes, s. v. p. !

L'habillement et l'équipement de ces hommes, reçu par eux, en partie dans leurs départements, en partie au camp, laissait sans doute à désirer ; mais, vu la précipitation qu'avaient imposée les circonstances, il pouvait passer provisoirement pour suffisant.

Pour l'armement, c'était autre chose. Si quatre bataillons, formant deux mille hommes, avaient apporté de Brest et de Nantes des fusils Sniders fournis par ces villes, tous les autres arrivèrent complètement désarmés, ou armés de médiocres fusils à percussion, de dix modèles ou calibres différents, la

plupart en très mauvais état et d'un usage impossible, cédés par les compagnies de pompiers ou les gardes nationales sédentaires, et dont les préfets réclamaient instamment le retour, aussitôt que serait faite la distribution des fusils perfectionnés.

L'armement était donc nul. Aussi est-ce à l'armement que le chef de l'armée de Bretagne dut consacrer ses premiers efforts :

Le 28 octobre, M. de Kératry télégraphiait de Brest au ministre de la guerre : « Je n'ai pas de fusils; ici l'arsenal de la guerre a 3.200 chassepots disponibles. Je vous conjure de me les donner; cela remontera le moral des troupes qui disent n'avoir aucune confiance dans les fusils ordinaires. Il y a intérêt sérieux à donner cette preuve de sollicitude. »

Trois jours après, cette demande pressante était encore sans réponse; mais sur de nouvelles instances, M. de Kératry, au cours de sa visite à Lorient, recevait le télégramme ci-dessous :

« Tours, 31 octobre, 10 h. 45 matin. — Intérieur et Guerre à général Kératry, Lorient.

« Que demandez-vous d'une manière précise? Je vous réponds sur le champ. Mais n'exagérez pas vos demandes. »

Sur le vu de ce télégramme, d'où on pouvait induire que le ministre n'avait pas encore pris connaissance de la dépêche expédiée de Brest le 28, M. de Kératry répéta les demandes très précises déjà formulées par lui, et le comité de défense de Lorient notifia au ministre de la guerre une résolution comminatoire.

Le soir même (31 octobre), première réponse :

« Intérieur à Kératry,

« Vu l'extrême gravité des circonstances, je vous autorise à vous emparer, après communications préalables avec les autorités maritimes, de tout ce qui vous est nécessaire pour vos opérations. Mais je vous recommande de ne pas contrarier les miennes. »

Le lendemain 1^{er} novembre, seconde réponse plus explicite encore (reçue à Nantes) :

« Guerre à général Kératry. — Urgent.

« Je vous confirme ma dépêche précédente vous annonçant que je suis résolu à seconder par tous les moyens en mon pouvoir la mission dont vous êtes chargé. Ordre formel a été donné à Boussin, du ministère de la marine, de lever tous les obstacles que vous pourriez rencontrer de la part des préfets maritimes pour l'armement de votre corps d'armée. Je n'ai fait de réserves, dans mes rapports avec vous, qu'en ce qui touche les opérations militaires générales; je vous renouvelle à cet égard l'invitation de les seconder aussi activement que possible. Agissez avec la dernière énergie. Com-

muniquez la présente dépêche à toute personne tentée de vous opposer résistance. »

Fort d'un appui aussi explicite, M. de Kératry s'empressa de transmettre ces dépêches aux préfets maritimes et aussi au directeur d'artillerie de Brest, à qui il télégraphia dès le 1^{er} novembre :

« En raison de cette dépêche, je vous prie de délivrer immédiatement au sous-préfet (de Brest) les 3.200 chassepots et cartouches correspondantes que vous m'avez déclarés disponibles, et je vous fais responsable de la prompte exécution de cette mesure, le ministre de la guerre m'ayant donné pouvoir en connaissance de cause. »

Deux jours après, réponse du directeur d'artillerie :

« Mon général, ayant l'ordre de ne délivrer de chassepots que sur une décision du ministre de la guerre, j'ai dû l'aviser et je vous communique sa réponse, ainsi conçue : « Je vous autorise à délivrer, sur demande du général Kératry, des fusils ou carabines à percussion. Ne laissez prendre sous aucun prétexte les fusils ou cartouche Chassepot. » J'ai le regret d'ajouter, mon général, qu'il n'y a plus ici de fusils ni de carabines à percussion. »

Cependant, les chassepots disponibles de la guerre avaient été compris, le 21 octobre, dans les armes à tir rapide promises à l'armée de Bretagne, et la dépêche du ministre du 1^{er} novembre, répondant à la demande de ceux de Brest, ne contenait, on l'a vu, aucune réserve.

Les fusils-fantômes.

Repoussé de ce côté, M. de Kératry mit sa confiance en M. Le Cesne, président de la commission d'armement, qui promit de faire tout ce qu'il pourrait pour lui être agréable, et qui expédia en effet de Brest à Laval, deux mille Remingtons, modèle espagnol, et cinq cents revolvers. Ce n'était qu'un début, mais il inspira confiance, car on attendait alors, à bord du *Saint-Laurent*, annoncé de New-York, une cargaison de 75.000 Remingtons. Or, voici quelle était la vérité sur cette cargaison :

M. de Kératry, avisé par le sous-préfet de Brest, avait, dès le 1^{er} novembre, réclamé énergiquement pour ses mobilisés les armes du *Saint-Laurent*. M. Le Cesne, quatre jours après (5 novembre), lui promit « environ 35.000 Spencers, quelques mille Remingtons et trois mitrailleuses Gatling ». Mais une lettre du même, et du même jour, lui parlait de « Spencers avec bayonnettes » ou fusils Spencer, de Sniders sans bayonnettes, sans la moindre mention de Remingtons; et une autre lettre du surlendemain (7 novembre)

portait : « On vient de commander en Angleterre 25.000 bayonnettes pour vos carabines Spencer. » Ainsi, on promet d'abord des fusils Remington et des fusils Spencer, puis, en place des Remingtons, des Suiders sans bayonnettes; et enfin, par une dernière métamorphose, les fusils Spencer à bayonnette se changent en carabines sans bayonnettes ou à bayonnettes problématiques, commandées la veille en Angleterre, et que l'armée de Bretagne ne vit jamais.

En face de ces promesses confuses, contradictoires, M. de Kératry, ayant insisté pour obtenir une réponse précise et positive, reçut du président de la Commission d'armement, une lettre en date du 7 novembre, indiquant avec beaucoup de précision, par quantités, espèces et provenances, les armes dont la Commission « pouvait disposer » pour l'armée de Bretagne, — savoir : 19.000 fusils Spencer à bayonnettes, 27.000 carabines Spencer sans bayonnettes, en tout 46.000 armes à tir rapide. Mais, chose étrange, dans cette masse considérable, les armes du *Saint-Laurent* ne figurent plus que pour un chiffre insignifiant (2.275 carabines Spencer); ce qu'on promet maintenant aux Bretons, ce sont les armes du *Pereire*, dont la grosse part — 8.000 fusils et 20.000 carabines Spencer — lui est positivement réservée; quant aux 11.000 autres fusils Spencer, ils sont en mer, assure-t-on, sur le steamer *Avon*, parti de New-York depuis sept jours seulement; il les faudra donc attendre un peu; ceux du *Pereire*, en revanche, on les tient, car ce navire doit arriver dans deux jours.

Un fait curieux, c'est que, tandis qu'on assignait ainsi l'armement des mobilisés bretons sur des cargaisons encore en mer, il y avait à Brest plus de 15.000 armes à tir rapide (carabines Joslyn, Remington, Spencer) venues d'Amérique pour le compte de la Commission d'armement et, à cette date, parfaitement disponibles. M. de Kératry le savait, les demanda, et ne les obtint point.

Qu'importe? car le *Pereire* arrivait (9 novembre) portant — disait-on — 28.000 armes formellement promises deux jours avant à l'armée de Bretagne. Son arrivée se produisit même avec certaines circonstances bonnes à relever. D'après les obligations de la Compagnie transatlantique, c'est à Brest, on le sait, — à moins d'obstacles causés par le mauvais temps — que les paquebots doivent débarquer. Or le temps était très beau, le *Pereire* était attendu à Brest depuis le 7 novembre; et ce ne fut pas à Brest, c'est au Havre qu'il aborda. A Brest, M. de Kératry avait de nombreuses relations qui le tenaient au courant de tout, qui lui avaient permis notamment de suivre, jour par jour, les diverses péripéties du *Saint-Laurent* et de sa cargaison; au Havre, ces moyens d'information lui manquaient. — Prévenu le 9 novembre de l'arrivée du *Pereire*, il attend quelques jours; le 12, ne voyant rien venir, il télégraphie à M. Le Gesne : « J'attends avec impatience votre réponse pour les fusils et les mitrailleuses. » Alors il reçoit une lettre et une dépêche (12 novembre); c'était tout un nouveau plan d'armement, le quatrième depuis huit jours. Au lieu de 46.000 armes à tir rapide (19.000 fusils et 27.000 carabines Spencer), on lui promettait maintenant 10.000 carabines, 28 à

30.000 fusils dont 20.000 Spencer (le reste de divers modèles (Berdan, Remington espagnol, etc.), dont 8.000 environ se trouvaient encore en Amérique, mais on télégraphiait en toute hâte pour les faire venir. — Sans se lasser, le chef de l'armée de Bretagne répond, 12 novembre : « J'accepte les 20.000 fusils Spencer. » — Mais en vain on promettait et en vain il acceptait, rien ne venait.

Déceptions.

Ainsi comblé d'espérances, mais avide de réalités, M. de Kératry envoya à Tours le colonel Quéneau pour se joindre à M. Carré-Kérisonet, et presser le gouvernement de lui donner satisfaction. Après un accueil d'abord froid, Gambetta finit par leur dire qu'il « mettait tout ce qui serait disponible, en dehors du service de la guerre, à la disposition de l'armée de Bretagne ». Le colonel Quéneau ayant dû quitter Tours, M. Carré-Kérisonet revint seul insister auprès de la Commission d'armement. L'un des membres objecta que les mobilisés bretons pouvaient bien se contenter de fusils à percussion, et qu'ils n'avaient pas droit à un armement perfectionné. La Commission resta partagée, indécise, et la question pendante.

Informé de cet incident, M. de Kératry éclata dans deux dépêches adressées, le 18 et le 19 novembre, l'une au ministre de la guerre, l'autre à M. Kerisonet, il dit :

« Je refuse net de marcher, et l'un verra le camp se dissoudre s'il n'est pas donné d'armes perfectionnées. Je ne veux nullement conduire mes hommes à un désastre certain... Les deux tiers de mes hommes sont non armés... La Bretagne est indignée de ce qui se passe. On m'a bercé de promesses illusoire, et M. Gambetta est trompé. Annoncez au comité d'armement pour demain une lettre officielle dans tous les journaux. »

Cette protestation sembla d'abord faire un effet; le 19 novembre, le ministre de la guerre demanda expressément, pour l'armée de Bretagne, 30.000 fusils perfectionnés à la Commission d'armement, qui dut en délibérer le lendemain. Il y eut encore quelque résistance. D'autre part, M. Kerisonet, trouvant trop bas le chiffre de 30.000, insistait pour celui de 46.000 formellement promis par la lettre de M. Le Gesne du 7 novembre. La Commission s'écarta définitivement l'engagement pris par son président, mais accéda au chiffre de 30.000 fixé par le ministre, qui d'ailleurs, dès le 20 novembre, à midi, télégraphiait à M. de Kératry :

« En outre des 2.500 Remingtons espagnols et des 10.700 carabines Spencer déjà expédiés, il vous est réservé 17.000 fusils Spencer, à l'avenir des steamers *Avon* et *Osiris*. On fera mieux plus tard.

— LEON GAMBETTA. —

Les 17.000 armes ainsi promises ne sont plus assignées sur le chargement du *Pérelle*, débarqué depuis huit jours, ce qui eût forcé le ministre à s'exécuter immédiatement. On les assigne sur deux bâtiments encore en mer, et dont le terme d'arrivée est incertain. En fait, l'armée de Bretagne ne recut jamais une arme provenant de ces bâtiments. Aussi M. de Keratry renouvelle ses instances :

Couëdic, 20 novembre 1870. — Keratry à Kerisouët, Tours. Urgence.

Le 25 novembre, il y aura, au camp, 35.000 hommes; il y en a 25.000 présents. J'ai 9.184 fusils à percussion antiques, tops mauvais. Comité d'armement m'a envoyé 5.000 spencers (carabines) et 2.000 Remingtons. Je n'ai rien autre chose. C'est avec cela qu'on veut faire la guerre. Ce serait risible si ce n'était lugubre, quand on arme de fusils perfectionnés tous les aventuriers qui se présentent à Tours au cri de vive la République.

Cette dépêche ne valut pas à l'armée de Bretagne une arme de plus; à son auteur elle valut, le lendemain matin, cette réponse :

Tours, 21 novembre 1870, 10 h. 25 matin. — Intérieur et Guerre à général Keratry, Couëdic.

Je crois m'être acquitté de mes devoirs envers le pays, envers vos soldats et envers vous... Vous écrivez que j'arme de fusils perfectionnés tous les aventuriers qui passent à Tours au cri de vive la République. Ce n'est point ce cri qui m'empêcherait de les armer si j'avais de quoi, et je suis tout à fait surpris que vous vous soyez permis d'en faire un grief qui du reste est tout à fait injuste. Je ne vous dis rien de plus sur ce petit mouvement d'impatience.

LÉON GAMBETTA.

La division de marche.

Sur ces entrefaites, les Allemands arrivaient à Nogent-le-Rotrou, menaçaient Vibraye et Saint-Calais, prêts à atteindre soit Le Mans, soit Tours. Coup sur coup, Gambetta télégraphie :

Tours, 21 novembre, 8 h. 35 soir. — Intérieur et Guerre à général Keratry, Couëdic.

Concertez-vous avec Jaurès pour couvrir Alençon avec toutes les forces dont vous devez pouvoir disposer.

Tours, 22 novembre. — Guerre à général en chef armée de Bretagne, Couëdic.

L'ennemi paraît vouloir nous pousser assez vivement dans la direction du Mans. Je vous conjure d'oublier que vous êtes Breton, pour ne vous souve-

nir que de votre qualité de Français, et de vous concerter avec le général Jaurès pour opposer à l'invasion votre naissante mais vaillante armée; c'est l'occasion de lui donner le baptême du feu.

Tours, 22 novembre, 4 h. 5 soir. — Guerre à Keratry, Couëdic. — Urgent.

Je pars pour Le Mans avec renforts. Je vous manderai aussitôt arrivé. Jusque-là, travaillez et préparez-vous à mettre en ligne les plus grandes forces que vous pourrez.

LÉON GAMBETTA.

Le Mans, 22 novembre, 4 h. 25 soir. — A général Keratry, Couëdic.

Je suis au Mans; venez, je vous prie. Il faut nous concerter pour agir et sauver la ligne du Mans que des incapables ont compromise.

LÉON GAMBETTA.

Fort bien ! Mais on n'avait toujours pas d'armes. M. de Keratry forme en hâte la division demandée, mais, quand il s'agit de l'armer de fusils utilisables, il se heurte toujours aux mêmes difficultés :

Le général Trinité, désigné pour commander cette division de marche, découvre à Laval 1.400 chassepots sans emploi; le ministre de la guerre les accorde, ils sont expédiés au camp de Couëdic (dans la nuit du 22 au 23 novembre), on les donne au 1^{er} bataillon de Rennes; mais comme ils sont dépourvus d'aiguilles de rechange et de nécessaires d'armes, on en demande immédiatement à Tours. A Tours, on refuse, — et cependant, sans ces accessoires indispensables, le chassepot, on le sait, est en campagne d'un usage impossible.

A Nantes (23 novembre), un officier d'état-major de l'armée de Bretagne, le colonel Mengin, envoyé à la recherche de renforts, trouve dans l'arsenal du château 600 chassepots. M. de Keratry les demande au nom du ministre; mais, de Tours, l'administration de la guerre défend de les livrer aux mobilisés qu'on envoie à l'ennemi, et les fait expédier de suite au 14^e de ligne, alors à Angers, hors des attaques des Prussiens. En revanche, le même jour, on offre à M. de Keratry 3.600 fusils à percussion, délaissés par un régiment de mobiles, mal entretenus, et ayant besoin de réparations; c'est avec cela qu'on veut que se battent les Bretons.

Bien qu'il n'eût que six cents cartouches pour quatorze cents chassepots, M. de Keratry met ses hommes en route, non plus vers Conneré, que les Prussiens venaient d'occuper, mais vers Bouloire; les marins avaient traîné leurs pièces de 4 et leurs mitrailleuses, sans sourciller, pendant vingt-deux kilomètres aller et retour.

Une entrevue orageuse.

Sur ces entrefaites, les faits se précipitèrent qui devaient amener la démission de M. de Kératry :

Le péril, sinon écarté, du moins en grande partie conjuré par la concentration de forces imposantes sous les ordres du général Jaurès, on vit renaître aussitôt la défaveur de l'armée de Bretagne, soigneusement entretenue dans l'esprit du ministre par les exaltés qui l'entouraient, et clairement manifestée d'ailleurs par le triste avortement de toutes les promesses d'armement faites depuis un mois. Ce sentiment se manifesta, le 24 novembre, par un acte difficile à expliquer.

Le 23, au matin, M. Gambetta télégraphiait à M. de Kératry : « Venez, nous combattons ensemble, nous arrêterons la marche des Prussiens ». Ce même jour, il s'impatientait contre le retard de quelques heures, justifié pourtant, apporté dans le mouvement qui devait mettre en face de l'ennemi le chef de l'armée de Bretagne. Le 24, à 2 h. 15 du matin, il disait par dépêche à celui-ci : « La Compagnie est prête à transporter vos troupes à l'instant, veuillez vous tenir prêt ». Et moins de deux heures après, s'adressant au directeur d'artillerie de Rennes, — près duquel était alors M. Kérisouët pour tâcher d'en obtenir une partie des ressources nécessaires à l'armement des mobilisés, — M. Gambetta expédiait le télégramme suivant :

« Le Mans, 24 novembre 1870, 4 h. 5 matin. — Ministre Guerre à Directeur artillerie, Rennes.

« Je vous donne l'ordre formel de ne rien délivrer, ni en matériel ni en munitions, à M. de Kératry ou à ses lieutenants, sans une autorisation expresse de ma part ou de mon délégué à Tours. Suspendez donc d'urgence toutes les livraisons de cartouches, batteries, mitrailleuses et autre matériel.

« Avez-vous expédié 50,000 cartouches à M. de Kératry ? Si non, gardez-vous de lui expédier ces cartouches, envoyez-les au Mans.

« LÉON GAMBETTA. »

Que s'était-il passé ? Gambetta, profitant du moment où M. de Kératry avait au Mans et à Yvré-l'Évêque les hommes de sa division de marche, était allé au camp de Conlie ; il avait regretté de n'y pas trouver assez d'« esprit républicain », et, de retour au Mans, il avait rédigé une proclamation où « l'ordre, la discipline, la sobriété et la bravoure » sont qualifiées de « vertus républicaines », et dont voici un autre extrait :

Soldats... votre vie est rude, pleine de hasards et de sacrifices ; mais songez que vous vous battez pour sauver à la fois la France et la République, désormais indissolublement liées dans la bonne comme dans la mauvaise fortune... Prêtez-vous donc le serment les uns aux autres, comme nos pères, de marcher tous d'un pas

égal à la délivrance de Paris, afin qu'il soit dit de vous comme de vos aînés : Ils ont bien mérité de la patrie et de la République.

Vive la France ! Vive la République une et indivisible !

LÉON GAMBETTA.

En envoyant ce document à M. de Kératry, le ministre eut soin d'y joindre ce mot :

Le Mans, 24 novembre 1870.

Mon cher général, je vous adresse copie d'une proclamation à l'armée de Bretagne. Cette proclamation sera imprimée pour être lue à trois appels consécutifs. Je pars pour Tours où je suis réclame. Bien à vous.

LÉON GAMBETTA.

Mais, avant même de lancer cette proclamation, qui contre-disait si nettement le soin qu'avait pris M. de Kératry de bannir du camp de Conlie toute préoccupation politique, Gambetta avait eu avec le général une entrevue sensationnelle. Cette entrevue eut lieu le 24 novembre, de huit à dix heures du soir, à la préfecture du Mans et dans le cabinet du préfet. M. de Kératry, mandé par le ministre, s'y rendit accompagné du colonel de Vauguion, le chef d'état-major, et y trouva Gambetta et le général Jaurès, commandant du 21^e corps. Après quelques mots d'éloge sur le camp de Conlie, Gambetta demanda au général Jaurès de développer sur une carte son plan de campagne, et, l'exposé fait, demanda à M. de Kératry : « Vous avez entendu : êtes-vous prêt à marcher dans ces conditions ? » Le général de Kératry répondit que, vu l'urgence, il n'avait pas refusé la division de marche déjà mise en route, mais qu'il n'en pouvait donner de nouvelles, ni contribuer à une action générale immédiate, si ses troupes demeuraient non armées.

« Mes troupes, disait M. de Kératry sont mal exercées, armées d'hier ! Je leur ai distribué ce matin leurs cartouches ; je n'ai point de cavalerie, sauf un demi-escadron de lanciers ; je n'ai que deux batteries attelées, faute de harnais ; votre ministère n'a tenu aucune des promesses que vous m'avez faites. Je n'ai reçu aucun fusil perfectionné, sauf 1.400 chassepots, sans nécessaires d'armes, qui m'ont été livrés avant-hier. »

Ici le ministre interrompit le général :

« J'ai tout fait pour vous ! Je vous ai donné tout ce que vous m'avez demandé ! D'ailleurs des fusils à piston suffisent à des mobilisés. »

C'était justement le mot prononcé huit jours plus tôt dans la

Commission d'armement, contre lequel le ministre avait alors protesté en demandant pour les Bretons 30.000 armes perfectionnées, et qui maintenant, adopté par lui, tirait de cette adhésion une gravité tout exceptionnelle.

« Puisque vous le prenez ainsi, monsieur le ministre, répondit M. de Kératry, je vous déclare que je considère la vie du moindre de mes soldats comme aussi précieuse que celle de n'importe qui, et je pense qu'il est absolument de votre devoir et du mien de leur donner les mêmes moyens de résistance en les exposant aux mêmes dangers. J'ai pris à leur égard, avec votre assentiment, des engagements que je dois tenir vis-à-vis de la Bretagne. Et dans l'état de préparation incomplète de mes hommes, je refuse de les exposer à une perte certaine — sauf le cas de nécessité absolue... »

— Alors vous ne voulez pas marcher ?

— Monsieur le ministre, je vous ai fait des observations que mon devoir et ma conscience m'obligeaient de vous faire. Vous êtes ministre, et je suis soldat, prêt à obéir, mais je vous prie de me donner des ordres écrits.

— Bien ! je vous en donnerai. »

Et le ministre reprit alors avec M. Jaurès l'étude du plan de celui-ci, puis, se retournant encore vers M. de Kératry, resté muet pendant cette dissertation :

« Eh bien, vous avez entendu, je pense que nous sommes d'accord.

— Je n'ai rien à ajouter, monsieur le ministre ; je suis soldat et prêt à exécuter vos ordres écrits.

— C'est bien, je vous les ferai connaître. »

Et l'on se sépara.

Au dire d'un témoin, le ton du ministre, qui tourna à l'aigre dans la dernière partie de l'entretien, était dès le principe empreint d'une froideur tellement marquée que, même avant le mot lâché sur les fusils à piston, M. de Kératry ne put s'empêcher de lui dire : « Pourquoi cette froideur entre nous ? Il y a de votre part trop de préventions politiques vis-à-vis de la Bretagne. »

Démission de M. de Kératry.

Le lendemain, 25 novembre, de Tours où il était revenu dans la nuit, Gambetta donnait l'ordre d'arrêter et de traduire en cour martiale un journaliste du Mans, M. Le Nordez, de l'*Union de la Sarthe*, coupable d'avoir imprimé que le ministre « n'était nullement satisfait du camp de Conlie », et lançait au Mans un télégramme destiné à déjouer ce qu'il appelait une « calomnie », une « manœuvre odieuse ». Mais en même temps, il abrogeait l'acte d'où était sorti le camp de Conlie, à savoir le décret du 22 octobre instituant l'armée de Bretagne et la confiant à M. de Kératry, et il rattachait le camp de Conlie au commun régime des onze camps d'instruction ins-

titués le jour même. Le 26, il brisait l'autonomie de l'armée de Bretagne et la soumettait, elle et son chef, au commandement du général Jaurès. Le 27, il en informait M. de Kératry par un télégramme de M. de Freycinet.

M. de Kératry reçut cette dépêche à Conlie, vers quatre heures après midi. A cinq heures, il répondait par sa démission, en chargeant énergiquement ceux qui avaient porté le coup de s'être, envers le pays, rendus coupables de la ruine de l'armée de Bretagne.

Cette démission, après cette dépêche, était véritablement inévitable.

M. de Kératry avait accepté, dans des conditions spéciales et avec un commandement indépendant, la mission de former promptement une armée de mobilisés bretons. On supprimait son commandement, on changeait les conditions stipulées, on révoquait les promesses les plus formelles, en un mot on sapait l'œuvre par la base. Comment eût-il pu la continuer ?

Il avait désapprouvé le plan de campagne du général Jaurès, et soutenu l'impossibilité, pour ses troupes, d'y concourir activement. Et maintenant on le soumettait aux ordres de ce général pour toutes les opérations militaires.

Enfin, à l'heure même où, dans une reconnaissance hardie, il venait de pousser ses jeunes soldats sur un poste encore tenu par les Prussiens, on blâmait son inaction, sa mollesse, et, pour rendre le reproche plus sanglant, on y joignait une louange ironique à l'adresse de son « vaillant concours ».

Quelle dignité, quelle autorité morale serait-il resté à un général capable d'accepter un pareil blâme et une pareille situation ?

Quant au refus de concourir, du moins sur-le-champ, aux opérations projetées par M. Jaurès, ce qui démontre le bien fondé de ce refus, c'est que le premier acte du général Gougard, substitué à M. de Kératry dans le commandement de la division de marche, fut de déclarer au ministre et au général Jaurès l'impossibilité où il était de se mettre en mouvement avant d'avoir complété la préparation de ses troupes ; et de fait il ne put quitter Yvré-l'Évêque que le 4 décembre, délai sensiblement analogue à celui réclamé comme nécessaire par M. de Kératry.

L'état du Camp.

Après avoir rappelé tous ces faits affligeants, le rapport examine à fond les griefs adressés à M. de Kératry, et dit notamment en ce qui concerne l'état du camp de Conlie :

Comme camp d'instruction, Conlie avait tous les inconvénients des camps d'hiver, entre autres la boue, qui dans cette saison se retrouve également à Satory, à Châlons, à Lannemézan, et qui, ici, dans un sol détrempé par de grosses pluies, continuellement piétiné

par quarante mille hommes, devint insupportable à partir du commencement de décembre. Les six kilomètres de routes empierrées, construites avec soin par le génie pour le service du camp, ne purent qu'imparfaitement remédier à cet inconvénient.

Quant à l'eau, les troupes étaient forcées, dans le principe, d'aller la chercher par corvée à un et deux kilomètres (selon la position des divers corps); mais le génie se mit à l'œuvre, établit sur une longueur de deux à trois kilomètres, un système de tuyaux de fonte, armés d'une dizaine de robinets, et amena ainsi jusqu'au milieu du camp la source qui, grâce à une machine à vapeur, put arriver à une production quotidienne d'environ trois cent soixante mille litres. Ce travail était terminé au commencement de décembre. Il avait coûté environ vingt-quatre mille francs.

La nourriture des soldats a toujours été, à Coulic, régulièrement distribuée, de bonne qualité et abondante, plus abondante à certains égards et cependant beaucoup moins chère que dans les autres armées. Chaque homme recevait, tous les huit jours, dix livres de paille de couchage, le double de ce qu'on donnait à l'armée de la Loire. Cette paille, il est vrai, n'empêchait pas la pluie de pénétrer sous la tente.

Cependant, l'état sanitaire n'était pas mauvais. Dans la période du commandement de M. de Kératry, sur trente-cinq mille hommes qui entrèrent au camp, il n'y eut que sept morts; et pendant toute la durée du camp, du 6 novembre 1870 au 7 janvier 1871, sur près de soixante mille hommes qui y passèrent, il entra en tout aux ambulances mille neuf cent quarante-deux malades dont cent quarante-trois morts (quatre-vingt-huit de variole et cinquante-cinq d'autres maladies), mille quatre cent trente-trois évacués, deux cent huit réformés et soixante-dix congédiés. — Les ambulances étaient bien organisées; chaque département avait la sienne qui recevait continuellement de Bretagne de nombreux dons en nature et en argent.

... On a beaucoup parlé des sabots de Coulic. Ce n'est pas seulement à cause de la boue qu'une partie des mobilisés bretons se chaussaient de la sorte; c'est parce qu'ils ne trouvaient de souliers assez grands, ni dans les magasins du commissariat, ni dans ceux de l'administration de la Guerre. Les fournisseurs militaires calculaient en effet leurs plus grandes pointures sur les besoins ordinaires des soldats de vingt et un à vingt-cinq ans; ici, il s'agissait d'hommes de quarante ans, dont le pied s'était élargi à l'aise dans des sabots; les plus grands souliers qu'on leur offrait étaient pour eux, comme ils le disaient, des souliers de demoiselle. Ce fut au des besoins le plus vivement ressentis au camp de Coulic, et qui ne fut que tardivement et jamais entièrement satisfait.

Ce qui fit défaut encore aux mobilisés, ce furent les grands bidons et les petites marmites. Au moment de la formation du camp, on n'en trouvait nulle part; la Guerre, qui avait promis son concours, ne put ou ne voulut pas en fournir. Le manque de grands bidons obligeait les hommes à aller chercher de l'eau dans de petits bidons d'un ou deux litres, ce qui rendait les corvées

fort pénibles. — Quant aux marmites, il fallut les remplacer par de grandes chaudières en fonte où l'on faisait la soupe pour toute une compagnie (cent cinquante à deux cents hommes en moyenne); c'était bon pour un camp, mais en campagne, ce procédé devenait impraticable.

Le camp avait d'autres inconvénients. La surveillance y était fort difficile; il était comme impossible d'empêcher les hommes d'aller courir aux villages voisins ou de céder aux sollicitations de ces marchands de cidre qui, avec leurs charrettes chargées de tonneaux, venaient faire en quelque sorte le siège de cette armée bretonne.

Promesses violées.

Plus loin, le rapport relève l'insuffisance du concours du gouvernement, soit en troupes régulières à encadrer les mobilisés bretons, soit surtout en armement. Et, sur ce dernier point, voici ce qu'il dit, pour en finir avec cette grave question :

Le 22 octobre, le ministre de la guerre avait formellement promis d'armer les mobilisés bretons de fusils à tir rapide. Cette promesse, solennellement annoncée à la Bretagne par la proclamation de M. de Kératry, renouvelée d'ailleurs à celui-ci sous dix formes différentes tant par la commission d'armement que par le ministre, et qui avait abouti, le 20 novembre, à un engagement précis de livrer aux Bretons « en attendant mieux » 30.000 armes perfectionnées, comment avait-elle été tenue ?

Nous l'avons vu : le 24 novembre, lorsque M. de Kératry sortit de Coulic avec une division de marche pour se porter au devant des Prussiens, l'armée de Bretagne comptait environ trente mille hommes; elle avait reçu du gouvernement, en armes perfectionnées, 2.000 fusils Remington, 5.000 carabines Spencer et, au moment de sa marche vers l'ennemi, 1.400 fusils Chassepot dépourvus d'aiguilles de rechange et de nécessaire d'armes.

Donc, les engagements pris envers l'armée de Bretagne et envers son chef, n'avaient pas été tenus.

Était-il impossible de les tenir ?

Si oui, pourquoi le ministre de la guerre et le président de la commission d'armement avaient-ils écrit le contraire, dix fois, à M. de Kératry ?

Mais cette impossibilité n'existait pas.

A s'en tenir aux armes acquises par la commission d'armement et débarquées en France jusqu'au 13 novembre 1870 (date du débarquement du *Pereire*), il y eut, — cela est constant, — pendant le mois de novembre, plus de 38.000 armes à tir rapide laissées sans emploi et qu'on eût pu réserver aux mobilisés bretons.

Premières conclusions.

Et le rapport lui-même résume tout ce qui précède dans la « conclusion » que voici :

Les trois grandes difficultés de l'œuvre de M. de Kératry, c'est-à-dire de la rapide formation de l'armée de Bretagne, étaient :

1° La qualité même de l'élément mobilisé, condamné, pour ainsi dire, à avoir de mauvais cadres et disette d'instructeurs.

2° Le défaut d'armement, qui, après les solennelles promesses faites à cet égard, découragea les mobilisés et fut un très grand obstacle à l'instruction : sans armes, point d'exercice complet, surtout, — de la part du soldat, — pas de cœur à l'exercice; et l'on ne doit pas oublier que, parmi les bataillons venus au camp jusqu'au 27 novembre, plus de la moitié restèrent, non seulement sans armes perfectionnées, mais sans armes d'aucune sorte.

3° Enfin, la boue de Conlie.

Le gouvernement (nous l'avons vu) pouvait supprimer la seconde difficulté en donnant des armes, et en grande partie aussi la première, en levant les marins inscrits; dès lors, à force de zèle, la troisième aurait pu être surmontée; on n'en peut vraiment douter quand on tient compte de l'entrain, de l'espoir, de la confiance, que l'armée de Bretagne eut en elle, en son chef, en sa mission, pendant la première période de son existence.

Le général en chef, de son côté, qu'on pressait d'agir, à qui le ministre écrivait : « Agissez avec la dernière énergie, je secondai par tous les moyens en mon pouvoir la mission dont vous êtes chargé », — le général était fondé à croire que le Gouvernement ne reculerait pas devant les moyens indispensables à la réussite de sa mission.

On ne peut donc guère s'étonner que, sous la triple pression des circonstances, de son ardeur, enfin du Gouvernement, M. de Kératry ait précipité, comme il le fit, la concentration de l'armée de Bretagne.

Mais, le Gouvernement n'ayant point agi, cette précipitation fut regrettable; car si, au lieu de venir de suite à Conlie, les bataillons mobilisés fussent restés un mois à s'exercer aux chefs-lieux d'arrondissement, ils y auraient trouvé, comme on l'a dit, beaucoup plus de facilités pour leur instruction, ils seraient arrivés au camp dégrossis, disciplinés, maniables, aptes à entrer dans une organisation définitive.

Enfin, même en admettant la nécessité de cette concentration précipitée, si le Gouvernement avait tenu l'essentiel de ses promesses et laissé à l'armée de Bretagne un délai suffisant de préparation, nous ne voyons aucune raison de douter que, dans le courant de décembre et le commencement de janvier elle eût fourni à la défense nationale deux ou trois divisions de même qualité que la première, c'est-à-dire vingt à trente mille bons soldats, avec lesquels on eût pu, au lieu de la perdre, gagner la bataille du Mans.

Le camp mis en interdit.

Au lendemain de la retraite du général de Kératry, le 28 novembre, le général Gougéard écrivait au général Jaurès :

Je ne sais quel effet va produire dans le camp la démission du général en chef; je crains que la dissolution de cette armée nationale, la disparition de celui qui depuis deux mois travaille à l'organiser, ne porte une sérieuse atteinte au moral du soldat et même d'un bon nombre d'officiers.

Et le rapport continue :

Dans cet état, il ne restait qu'un parti à suivre : évacuer Conlie sauf la redoute, cantonner les mobilisés en Bretagne, et reprendre, dans chaque département et arrondissement, par des moyens plus lents, mais peut-être plus sûrs, cette formation militaire des contingents bretons, qu'on avait tenté d'accélérer par des procédés hâtifs. De la sorte, il y avait encore moyen d'en tirer parti et de créer, en temps utile, une force militaire sérieuse, qui eût pris toute sa valeur au moment même où la guerre se serait rapprochée des régions de l'Ouest.

Le gouvernement sembla d'abord disposé à entrer dans cette voie. Il frappa en effet le camp de Conlie d'un interdit véritable, lui fermant tout crédit, et prescrivant formellement à l'intendance militaire « de ne délivrer quoi que ce soit à l'armée de Bretagne ». C'était lui retirer le pain et l'eau. En même temps, le ministre de la guerre laissait cette armée aux ordres d'un intérimaire (le général Le Boudec) et envoyait, dès le commencement de décembre, pour lui rendre compte de la situation du camp, une commission d'enquête présidée par le général Haca, qui conclut, dans son rapport rédigé le 5 décembre, à « suspendre immédiatement l'arrivée de nouvelles troupes et reporter en arrière tous les bataillons non armés ». Or, comme ce rapport constate que les deux tiers des bataillons présents à Conlie n'ont pas d'armes et que l'autre tiers a des armes « impropres au service », c'était réellement conclure à l'évacuation complète du camp par les mobilisés.

Cependant, loin de se vider, le camp continuait à s'emplir. Le 12 décembre, la population du camp comprenait jusqu'à cinquante-deux bataillons de garde nationale mobilisée et dépassait quarante-neuf mille hommes.

Nomination de M. de Marivault.

Ce fut le maximum. Le 10 décembre, Conlie et l'armée de Bretagne avaient reçu un nouveau commandant en chef, le général de Marivault, qui, dès le 11, expédia aux cinq préfets

des départements bretons l'ordre de suspendre tout envoi de troupes, après avoir écrit au ministre la lettre suivante :

Coulie, 10 décembre 1870.

Monsieur le ministre,

Je vous prie de vouloir bien envoyer les ordres les plus formels et les plus immédiats pour que le camp de Coulie soit évacué sur un point de l'Ille-et-Vilaine. La journée passée sur cette position m'a convaincu qu'elle n'a aucune importance stratégique. Son réduit seul (la redoute de Tennie) qui est à peu près achevé et muni de pièces de marine, avec très peu de munitions, serait susceptible d'une défense par 500 hommes environ qu'il pourrait contenir.

43.000 hommes d'effectif, dont la moitié à peine est armée de fusils de onze modèles différents, n'ont point encore l'organisation qu'il faudrait pour qu'on pût les présenter, s'ils avaient des armes, à un ennemi qui dépasserait la force d'une brigade. — Point de cavalerie, point de harnais pour des batteries de très belle artillerie, dont deux seulement sont approvisionnées pour quelques heures de combat seulement. En résumé, tout ce qu'il faut pour attirer une pointe en force de l'ennemi, si l'invasion prenait cette direction; rien de ce qu'il faudrait pour le repousser.

En Bretagne, ce personnel vaillant et robuste serait sur son terrain, et avec Rennes sur ses derrières, il arrêterait dans le pays de Vitré toute force qui ne dépasserait pas 23.000 hommes.

Voilà mon appréciation de la situation. Elle est tellement formelle que si vous en aviez une différente, je vous demanderais de me donner immédiatement une autre destination.

Le général commandant le camp de Coulie,

DE MARIVAULT.

Les horreurs de l'hiver.

Cette résolution était d'autant plus juste que, depuis le départ de M. de Kératy, la situation avait beaucoup empiré.

Aux brumes et aux premières pluies d'hiver, avaient succédé les glaces, les neiges, le verglas, et ensuite d'affreux dégels, dont les eaux ruisselantes, inépuisables, ne pouvant être absorbées par un sous-sol argileux, détrempaient si complètement la couche supérieure du sol, que cet humus semi-liquide, remué déjà par un labour récent, délayé par les pieds de cinquante mille hommes, finit par former un vrai cloaque. On n'y pouvait faire un pas sans enfoncer à mi-jambe. Non seulement l'exercice y était impossible, mais les corvées indispensables pour les vivres, l'eau, le bois, la paille, y devenaient d'une difficulté extrême.

L'humidité pénétrait sous toutes les tentes, dont plusieurs furent envahies en diverses circonstances par de véritables inondations.

Les officiers chargés de dresser les états et autres pièces indispensables à l'administration militaire, avaient peine à découvrir un coin sec pour y faire et y conserver leurs écritures.

Dans cette situation, que devaient penser tant de braves gens, arrachés à leurs travaux, à leurs professions, à leurs familles sous prétexte de défense nationale, et maintenant, mal vêtus, mal abrités, non armés, réduits à croupir dans un lac de boue sans la moindre utilité pour la patrie ?

Ils pensaient que la défense nationale, en ce qui les concernait, était un prétexte; qu'on ne voulait point armer les Bretons, mais les réduire à l'impuissance en les tirant de leur pays et en les livrant à l'oisiveté, à la misère, à la fange. Cette idée, qui devint bientôt générale, les meneurs, les mauvais sujets la traduisirent brutalement en disant que les « chefs voulaient les faire crever dans la boue », et ils prêchèrent ardemment la désertion. Si bien qu'enfin un jour où le temps était plus vilain encore que d'habitude, on entendit tout à coup dans le camp, de divers côtés, les cris répétés : « Partons ! Retournons chez nous ! à la maison ! à la maison ! » Ce n'était pas un complot tramé dans l'ombre, c'était une résolution annoncée ouvertement et dont il eût été bien difficile d'empêcher la réalisation. Le général Marivault, assisté des principaux chefs de corps, y parvint cependant, mais avec des paroles sympathiques, en faisant appel aux bons sentiments et à l'honnêteté bretonne, nullement à l'autorité militaire.

Défense d'évacuer.

A tous ces maux, à tous ces périls, s'ajoutait l'approche des Allemands. Le général de Marivault dut pourtant lutter près d'un mois pour tirer du ministère l'autorisation formelle d'évacuer ce camp boueux et malsain. Le 13 décembre, M. de Freycinet lui télégraphiait de Bordeaux :

« Votre devoir, c'est d'organiser le plus rapidement possible toutes vos troupes et de les mettre en état d'aller au feu. Il vous manque des armes : réclamez-en au directeur de l'artillerie de la guerre, lequel avisera dans la mesure de ses attributions. Faites-moi connaître incessamment combien vous pourrez me fournir de bataillons prêts à entrer en ligne. — Quant à l'emplacement du camp, c'est une bonne étude à faire, mais qui doit passer après l'organisation même des troupes. A moins que l'ennemi ne vous menace, occupez-vous surtout de vous organiser là où vous êtes. »

DE FREYCINET.

Le 15 décembre, M. de Marivault télégraphiait au ministère de la guerre :

« J'ai écrit de suspendre les envois de personnel parce que le camp est inondé, défoncé, au point que certaines tentes ont été enlevées par l'eau. »

Et dans une autre dépêche :

Je demande de nouveau l'ordre d'évacuation. Il y a péril physique et moral à rester plus longtemps sans pouvoir donner aux troupes l'assurance d'un changement.

M. de Freycinet semble enfin ébranlé, mais il en réfère à Gambetta :

Comme le camp de Conlie confine à la politique, je ne crois pas pouvoir prendre une décision à son sujet sans vous en avoir référé. En présence des mauvaises conditions physiques dans lesquelles il paraît que se trouvent nos troupes, en présence aussi de l'éventualité d'une marche de l'ennemi sur Le Mans, faut-il évacuer le camp de Conlie ? Si oui, faut-il disperser purement et simplement les hommes, ou chercher un autre emplacement ? — Réponse urgente.

DE FREYCINET.

De Bourges, le 16 décembre, Gambetta répond :

Il ne faut évacuer le camp de Conlie sous aucun prétexte. J'ignore de quelles conditions physiques on veut parler. S'il y a des malades, il faut les évacuer seuls. Le Mans peut être menacé, mais il est fort loin d'être attaqué. Je ne comprends rien à de pareilles paniques ..

M. de Freycinet insiste. Il allègue la pluie, la boue, le mécontentement des hommes laissés sans armes, la possibilité d'une attaque du Mans, l'impossibilité de défendre Conlie. Gambetta s'entête et répond :

Il ne faut se résigner à cette triste extrémité que s'il est établi qu'on ne peut agir autrement.

M. de Freycinet télégraphie alors à M. de Marivault :

Veuillez user de votre ascendant pour maintenir votre camp en bon ordre, et faites en sorte, par des travaux d'assainissement convenablement exécutés par les troupes, que les hommes n'aient pas trop à souffrir de l'humidité. Nous espérons pouvoir les armer prochainement, et donner dès lors un nouvel aliment à leur activité.

Le 17, M. de Marivault répond :

Le médecin Cache vient de donner sa démission, pour cause d'impuissance à soigner les malades dans l'eau. Reçu dépêche qui promet armement et encourage à maintenir l'ordre. L'ordre existe, on meurt silencieusement, mais la mesure est comble. Aucune arme à feu ne reste efficace au camp actuel. Je cherche abri pour les bataillons armés dans les villes

voisines. Si l'inspecteur est venu en temps de pluie, reportez-vous à ses rapports sur le camp ; sinon, croyez-moi, décidez l'évacuation rapide.

Amour-propre vaincu.

M. de Freycinet communique cette dépêche à Gambetta, qui la juge enfin grave, mais qui la croit encore exagérée, et qui télégraphie :

... Enfin, s'il y a nécessité, *malgré le crève-cœur que j'en éprouve*, il faut sauver les hommes, choisir un meilleur emplacement, armer au plus vite avec le chargement des derniers navires les 40.000 hommes qu'on dit là réunis et que l'absence d'armes décourage, prévenir Chanzy à cause du matériel de marine qui se trouve au camp, et voir s'il ne lui serait pas possible à lui d'en profiter, — enfin faire pour le mieux, même en avouant que je me suis trompé.

L. GAMBETTA.

Cependant, Gambetta se ravise encore ; il télégraphie le 18 à M. de Freycinet :

J'admets parfaitement qu'on étudie la question de translation du camp, mais je vous prie de faire procéder à toute cette opération avec sagesse et lenteur. Ne perdez pas de vue qu'il ne faut pas que l'on puisse quelque jour mettre en avant l'erreur de Conlie, s'il y a eu vraiment erreur, pour attaquer l'institution des camps, que je considère comme l'un des actes les plus importants de notre administration.

C'est seulement alors que M. de Freycinet télégraphie à M. de Marivault :

Si les nécessités y obligent, il faudra bien se résoudre à évacuer Conlie, mais le gouvernement vous recommande d'y apporter une extrême circonspection, de ne céder à aucune exagération ; on vous saura gré de tous vos efforts pour prévenir cette extrémité ; restez-y tout au moins de manière à laisser aux armes le temps d'arriver.

De toutes ces tergiversations, le rapport donne la raison, en citant cette dépêche du préfet de la Loire-Inférieure au ministre :

Général Marivault veut évacuer Conlie ; le renvoi des hommes dans leurs foyers ou dans les villes produit découragement et alarme. La réaction l'exploite déjà comme abandon de la défense.

Ainsi, par crainte des commentaires de la « réaction », et malgré les réclamations de leur général, on obligeait les Bretons à croupir dans l'oisiveté, la boue et la misère !

L'évacuation du camp.

Comment se fit l'évacuation, rendue plus urgente que jamais par la retraite de l'armée de la Loire sur Le Mans?

La tâche n'était pas aisée. Le général Marivault, agissant sous le coup d'une nécessité pressante, mais de sa propre autorité, sans ordres du gouvernement ou plutôt contre ses ordres, manquait de pouvoirs suffisants pour s'assurer le concours efficace des chemins de fer, pour faire préparer d'avance des vivres et des logements.

N'importe, le premier devoir du chef de l'armée de Bretagne était de soustraire ses troupes à un tel désastre. Il n'hésita point. En trois jours, les 18, 19, 20 décembre 1870, il fit sortir de Conlie 28 bataillons de mobilisés, ensemble 21.000 soldats et 700 officiers.

Conlie, dès lors, ne garda plus que dix-huit mille mobilisés. Mais où conduire les vingt et un mille évacués? Pour ne pas écraser la place de Rennes, M. de Marivault envoya les bataillons du Morbihan camper provisoirement dans la forêt de Sillé-le-Guillaume, qui les mettait à couvert d'une attaque des Prussiens et où ils pouvaient trouver de l'eau, du bois, un peu d'abri.

Les revenants de Conlie.

Sur le retour des Bretons à Rennes, le rapport dit :

... Quand les mobilisés arrivèrent, rien n'était préparé pour les recevoir, et il leur fallut, les premiers jours, par un temps affreux d'abord dans la boue puis dans la glace, bivouaquer péniblement sur les promenades de Rennes.

Le mauvais accueil fait à ces pauvres soldats blessa au vif les sentiments hospitaliers de la population rennaise, et ce premier mécontentement fit place à une émotion poignante quand on vit dans quel état revenaient les mobilisés.

Tous les journaux publiés à Rennes, sans distinction de parti, tous les documents officiels eux-mêmes, traduisent énergiquement cette impression, et avec des traits bons à rappeler :

« Des bataillons mobilisés sont en ce moment campés sur les boulevards entourant le Champ-de-Mars; la vue de ces hommes est navrante. Des vêtements en lambeaux, pleins de boue, des visages pâles, fatigués, malades, voilà ce que présentent ces jeunes gens que nous avons vus, il y a un mois et demi, passer pimpants et bien vêtus, ne demandant qu'à être instruits pour marcher à l'ennemi. » (*Avenir de Rennes*, 20 décembre 1870.)

« Ah! oui, ils font mal à voir ces braves jeunes gens venus du camp de Conlie. Oui, c'est un triste et navrant spectacle. Les vêtements en désordre et couverts de boue, portant de gros sabots,

errant au hasard dans les rues, ils paraissent accablés par l'inaction, rongés, minés, par la plus énervante et la plus stérile de toutes les fatigues, par la fatigue de l'ennui. Un petit nombre a des armes : dans quel état sont-elles? Maculées par la terre et la rouille, hors de service. » (*Journal de Rennes*, 21 décembre.)

Dans ses dépêches au ministre, le général de division parle comme les journaux :

« Les arrivées successives à Rennes des troupes venant du camp de Conlie, portent leur effectif à plus de dix mille hommes. Un grand nombre est à peine habillé, armé, et n'a aux pieds que de gros sabots. Ils ont l'air de mendiants pour la plupart, et leur présence à Rennes produit l'effet le plus déplorable. Emotion profonde et douloureuse de la population à leur aspect misérable. »

La faillite au camp.

Au camp même, l'administration était devenue impossible. L'intendant Describes demandait des fonds pour payer les dépenses. Les bureaux de la guerre répondaient : « Crédits vont être ouverts ». Mais M. de Freycinet télégraphiait à M. Glais-Bizoin :

M. Gambetta m'a dit d'ajourner l'ouverture d'un crédit d'un million pour le camp de Conlie; j'ai donc le regret de ne pouvoir déférer à la demande contenue dans votre dépêche.

M. Glais-Bizoin, qui avait vu de près Conlie, passe outre et ouvre de son propre chef, à la trésorerie générale de Rennes, pour le camp de Conlie, un crédit de cinq millions. Mais cet ordre dictatorial n'est pas obéi. Conlie reste sans argent. M. de Marivault écrit le 24 décembre à Gambetta :

Par suite de l'état d'apparente banqueroute résultant, vis-à-vis des fournisseurs, de l'absence de crédits, nous allons manquer de pain d'ici à quelques jours et de viande au 1^{er} janvier.

Excédé, M. de Marivault envoya à Bordeaux le colonel de Vauguion, qui vit M. de Freycinet le 26 décembre, et qui télégraphiait aussitôt :

Avez dû recevoir l'ordre de cantonner les troupes. — Longue conversation avec intendant Férot; tout est arrangé; solde, vivres et habillement, selon demandes des chefs de corps; capotes, le juste nécessaire.

Les capotes ne furent livrées qu'en février 1871, après l'armistice. Les crédits ne furent ouverts qu'en janvier. L'éva-

cuation elle-même fut encore réservée, puisque le 30, M. de Freycinet télégraphiait encore à M. de Marivault :

Veuillez, tout en réservant la question du camp de Conlie, déterminer le meilleur emplacement où tous les hommes mobilisés des cinq départements pourraient être campés et baraqués.

M. de Marivault renvoya néanmoins encore neuf mille mobilisés des Côtes-du-Nord, et le camp n'en garda plus qu'environ sept mille.

On désarme la Redoute.

Il y aurait encore de navrantes précisions à fournir sur la redoute de Conlie. Pendant qu'on cherchait à l'armer, jamais on n'obtenait les instruments nécessaires à l'installation des pièces d'artillerie ; quand elles furent enfin installées, et alors que l'approche des Prussiens allait fournir l'occasion de les utiliser, on en réclama le transfert à... Esançon. C'était ordonner le désarmement de la redoute. Malgré les résistances du général de Marivault, les dernières pièces de Conlie durent être ramenées au Mans.

Encore l'armement.

Quant aux hommes, le rapport étudia minutieusement la façon dont ils furent armés. Jusqu'au 15 décembre, les statistiques prouvent que les deux tiers des mobilisés demeurèrent sans armes. Le troisième tiers fut armé, mais avec quelles armes ?

Le général Gougeard, qui avait dans sa division (la division de marche de l'armée de Bretagne) plusieurs milliers de ces spencers, dit dans sa déposition : « Le défaut de cette arme, c'est d'être trop bonne, trop délicate ; dans les mains des paysans bretons, elle ne valait rien. » Plus loin, il explique comment, ayant formé de ses soldats les plus fatigués ou les plus faibles une brigade de réserve qu'il cantonna en arrière du Mans, il y dut envoyer tous ses spencers, afin d'en débarrasser sa division active, « parce que, dit-il, les hommes ne pouvaient s'en servir utilement ». — Un dernier trait montre bien la valeur toute négative de ces armes aux mains des mobilisés bretons. Quelques jours avant la bataille du Mans, la 4^e légion d'Ille-et-Vilaine, armée de spencers depuis un mois, se les vit enlever à la veille de marcher vers l'ennemi, et reçut en échange des springfields, qui se chargent par la bouche,

et qu'on jugeait cependant, dans la circonstance, d'un usage plus efficace.

Quatre mille armes semblent avoir été originairement de bonne qualité et auraient pu être d'un bon usage, si nous ne savions que, grâce à l'humidité, à la boue du camp, aucune arme n'y pouvait demeurer efficace, et que par suite du manque total d'armuriers, d'ouvriers d'art, de nécessaires d'armes et de tous moyens de nettoyage, l'entretien des armes, quelles qu'elles fussent, et par suite leur emploi était impossible.

... Au commencement de décembre, le maire de Rennes, M. Bidard, alla trouver le préfet et lui dit avec animation :

« Les Prussiens marchent sur la Bretagne ; nous avons à Conlie 50.000 hommes qui ne demandent que des fusils ; ces fusils arrivent à Brest, et au lieu de les leur donner, on les expédie ailleurs ! Il est donc certain, évident, que la délégation de Tours ne veut pas nous armer. »

Le préfet répondit :

« C'est vrai ; mais aussi on a eu tort de faire une armée de Bretons. Que voulez-vous ? à Tours, ces messieurs craignent que ce soit une armée de chouans. »

A la Tuilerie.

Quand arrivèrent enfin les 41.600 springfields américains de la cargaison de l'*Erié*, on en envoya, le 28 décembre, dix mille à Conlie, soit quatre mille de trop, puisqu'il n'y avait plus au camp que six mille mobilisés. Et une étude détaillée du colonel de Coniac montre que ces armes étaient absolument inutilisables, vu leur matière défectueuse et leur malfaçon. Certaines n'avaient même pas de cheminée forcée. Ainsi s'explique l'impossibilité, dans l'affaire de la Tuilerie, lors de la bataille du Mans, d'utiliser le concours des mobilisés d'Ille-et-Vilaine :

Le 12 janvier, vers cinq heures du matin, l'armement des mobilisés d'Ille-et-Vilaine fut examiné par l'état-major de l'amiral Jauréguiberry et par l'amiral lui-même : examen d'où il résulta que le mauvais état des armes rendait impossible l'emploi de ces bataillons, auxquels ordre fut donné de battre en retraite. Sur cet ordre, le général Lalande partit de Pontlieue vers neuf heures avec sa brigade, assisté d'un officier d'état-major chargé de lui faciliter le passage dans la ville du Mans.

Dépêche injurieuse.

Néanmoins, dans la dépêche qu'il envoya dans toute la France, après la bataille du Mans, Gambetta osa, tout en ne

soufflant mot de l'admirable concours fourni aux généraux Gougeard et de Colomb par les Volontaires de l'Onest sur le plateau d'Auvours, parler en ces termes de l'affaire de la Tuilerie :

Nos positions étaient bonnes hier soir, sauf à la Tuilerie où les mobilisés de Bretagne ont, en se débandant, entraîné l'abandon des positions occupées sur la rive gauche de l'Iluisne. Le vice-amiral Jauréguiberry et les autres généraux croient que la retraite est commandée par les circonstances, etc.

Ce travestissement indigna tellement la Bretagne, que le préfet du Morbihan télégraphia :

Vannes, 13 janvier 1871. — Préfet à Intérieur et Guerre, Bordeaux.

Je n'ai pas affiché votre dernière dépêche. Le passage relatif aux mobilisés de Bretagne aurait renouvelé les récriminations contre le camp de Conlie, où les hommes n'ont pas été suffisamment exercés. Je me préoccupe surtout de la réaction, qui exploite toutes nouvelles fâcheuses. L'élan est toujours le même : défense à outrance !

G. RATIER.

Si l'on redoutait tant les commentaires de la « réaction », pourquoi s'appliquait-on à les justifier ?

Qui fut responsable ?

Car, l'étude patiente à laquelle se livre le rapport sur l'affaire de la Tuilerie, prouve que la responsabilité de cette affaire fâcheuse n'incombe, ni aux mobilisés, ni au général de Marivault, ni au général Chanzy, mais au gouvernement :

Certains écrivains se sont montrés très sévères pour les mobilisés, et cette sévérité serait justice si les mobilisés eussent été instruits, équipés, armés, comme doivent l'être de vrais soldats. On sait qu'il n'en était rien. Laissés sans armes pendant deux mois dans une boue où tout exercice, c'est-à-dire toute instruction militaire, était devenu impossible, munis au dernier moment d'armes détestables, les trois quarts d'entre eux ne sachant même pas la charge, jetés à l'improviste devant l'ennemi, — leur part de responsabilité, que nous laissons à la conscience publique le soin de déterminer, ne saurait en tout cas être la plus lourde.

S'ils n'ont pas tenu à la Tuilerie, c'est que leur armement était mauvais, leur instruction nulle. La première responsabilité de leur échec tombe donc sur ceux qui devaient leur donner de bonnes armes et qui n'en ont pas donné, qui devaient les mettre dans des conditions où fût possible leur instruction militaire, et qui ont

résisté un mois à l'évacuation de Conlie. Cette responsabilité est celle du ministre de la Guerre.

M. de Marivault révoqué.

Le général de Marivault ne craignit d'ailleurs pas de dénoncer cette responsabilité dans sa dépêche du 21 janvier à M. de Freycinet, à la suite d'une nouvelle demande qui tendait à envoyer au feu des bataillons de mobilisés incapables de tenir campagne :

Je vais, puisqu'il le faut, envoyer à Château-Gontier trois bataillons de la Guerche, qui seront suivis de deux d'ici, sitôt reformés. Vous avez le temps de donner contre ordre et d'éviter de nouveaux malheurs. — Tous les mobilisés, autres que ceux entraînés du Mans à Rennes par les foyards de Chanzy, sont concentrés à Saint-Brieuc et à Vannes, où ils seront rejoints par les bataillons qui n'avaient pas été au camp. Ceux de Rennes se reforment. — Je tiens à vous répéter, puisque vos dépêches affectent de l'ignorer, qu'aucun de ces bataillons n'est susceptible d'aucun service en campagne ; que les armes sont pires que nulles, non par leur modèle, mais par leur qualité et celle des munitions ; qu'il n'y a ni souliers, ni équipement ; que les mettre devant l'ennemi avant que chaque homme ait eu quinze jours d'instruction, avec une arme qui parte, ne sera que répéter le sacrifice inutile et criminel que vous en avez fait au Mans.

DE MARIVAUT.

A quoi M. de Freycinet répondit :

J'ai reçu votre dépêche d'hier, 2 heures soir. — M. le ministre de l'intérieur et de la guerre, Gambetta, m'a chargé de vous informer que votre commandement sur les mobilisés bretons a cessé, et que vous êtes remis à partir de ce jour à la disposition de M. le ministre de la marine.

DE FREYCINET.

Le général, qui n'eut cette réponse que le 23, répliqua :

Rennes, 24 janvier, 11 h. 15 matin. — Général de Marivault à délégué guerre, Bordeaux.

Reçu dépêche répondant à la mienne par la suppression de mon commandement. Tenez compte des vérités que je vous ai dites ; armez ce pays et rendez-lui confiance ; je vous serai reconnaissant.

DE MARIVAUT.

Nous arrêtons cette douloureuse histoire sur ce cri de suprême détresse, qui ne fut d'ailleurs pas plus écouté que

les précédents. Quelques jours après, l'armistice était signé ; les hostilités étaient suspendues ; et les derniers occupants du camp de Conlie étaient définitivement licenciés, rapportant dans leurs foyers la preuve irrécusable des ravages et des avortements qu'entraînent l'incapacité, l'incohérence et l'anarchie politiques.

PAUL TAILLIEZ.



